Pièce à fournir:

Si l'ancien passeport du demandeur est sécurisé et périmée depuis moins de 2 ans Si le passeport du demandeur est périmé depuis plus de 2 ans ...

... mais qu'il possède une carte d'identité sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans

... et qu'il ne possède <u>aucun</u> titre valide

Pré-demande en ligne via l'ANTS

ou...

Formulaire de demande CERFA

<u>à télécharger, à remplir</u> en ligne et à imprimer

ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord

Le dossier est à déposer à <u>l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendezvous).

Pré-demande en ligne via l'ANTS

ou...

Formulaire de demande CERFA

<u>à télécharger, à remplir</u> en ligne et à imprimer

ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord

Le dossier est à déposer à <u>l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendezvous).

Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u>

ou...

Formulaire de demande CERFA

à télécharger, à remplir en ligne et à imprimer

ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord

<u>Le dossier est à déposer à</u>
<u>l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendez-vous).

Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3)

Restituer l'ancien passeport

Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3)

Restituer l'ancien passeport

Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3)

Restituer l'ancien passeport

1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans

(à l'OPT ou aux services fiscaux)

1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans

(à l'OPT ou aux services fiscaux)

1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans

(à l'OPT ou aux services fiscaux)

2 photos d'identité conformes aux normes

format 35x45mm

2 photos d'identité conformes aux normes

format 35x45mm

2 photos d'identité conformes aux normes

format 35x45mm

la tête nue et de face sans traces ni pliures la tête nue et de face sans traces ni pliures la tête nue et de face sans traces ni pliures

Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)

Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)

Copie du justificatif de domicile*(facture nominative de moins de 3 mois)

<u>Si facture au nom de</u> l'époux/épouse :

<u>Si facture au nom de</u> <u>l'époux/épouse</u> : Si facture au nom de l'époux/épouse :

mariage

concubin):

copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage

copie du livret de famille (partie époux/épouse)

ou copie intégrale de l'acte de

Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin):

Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :

Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un

copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur

copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur Pour toute autre situation :

Pour toute autre situation:

Pour toute autre situation :
Renseignements au 41 40

00 ou au 41 40 31

Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31

Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31

* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique * tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique

* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique

> Copie de la carte nationale d'identité sécurisée (recto/verso)

Copie intégrale de l'acte de naissance

originale de moins de 3 mois, avec filiation complète

à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance

//

Si l'enfant a été adopté :

copie intégrale de l'acte
d'adoption

Si l'enfant a été naturalisé
français :

copie d'un document prouvant
la nationalité française
(Certificat de Nationalité
Française ou décret de
naturalisation)

EN CAS DE PERTE: fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une <u>déclaration de perte</u> (remise par la Mairie)

EN CAS DE VOL : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une <u>déclaration de vol</u> ainsi que le <u>procès-verbal de vol</u> (établie par la police municipale ou la gendarmerie)

NB 1: Si vous souhaitez faire apparaître un deuxième nom sur votre passeport (nom d'épouse ou de veuve), merci de fournir une copie d'acte de mariage ou une copie d'acte de décès.

NB 2 : Le demandeur est exonéré du timbre fiscal dans les cas suivants :

- Modification de l'état civil (nom marital)
- Erreur de l'administration
- Pages du passeport valide toutes utilisées

Dans ces cas-là, la durée de validité du passeport initial est conservée.

A savoir:

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services;
- La présence du demandeur du passeport est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur);
- La durée de validité du passeport est de 10 ans pour les personnes mineures.

Dépôt des dossiers :

Hôtel de Ville 66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA

<u>Cellule des titres d'identité:</u> 41 40 31 / <u>identites@ville-dumbea.nc</u> Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)

Pour une demande de passeport d'urgence :

Renseignements auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie Tél.: 26 63 00